

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Ecole Nationale Supérieure en Intelligence Artificielle lance un concours de recrutement dans le grade de Maître Assistant Classe B dans les spécialités citées dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2022. Le dossier est déposé en ligne sur la plateforme Progres, selon le lien électronique suivant : <https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Etablissement universitaire	Domaines	Spécialités demandées dans chaque domaine selon les priorités	Priorité	Nombre de postes ouverts	Lieu de recrutement	Conditions de participation
Ecole Nationale Supérieure en Intelligence Artificielle	Informatique	Toutes les spécialités	/	04	Ecole Nationale Supérieure en Intelligence Artificielle	Être titulaire du diplôme de doctorat d'Etat ou d'un diplôme de doctorat en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent. ou Être titulaire d'un diplôme magistère ou d'un diplôme reconnu équivalent avec mention assez bien au moins selon le décret exécutif N 98-254 du 17 août 1998 concernant la formation au doctorat ou au poste graduation spécialisé, modifié et complété, ou un diplôme reconnu équivalent.
	Mathématiques	Toutes les spécialités	/	01		

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite (libellées à l'adresse de l'intéressé(e), N° téléphone, e-mail),
- Une fiche de renseignements dûment remplie. La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet www.concours-fonction-publique.gov.dz,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Une copie du titre ou diplôme demandé, ou du titre reconnu équivalent,

Les candidats retenus définitivement dans le concours et avant la désignation doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Copie du document justifiant la position vis-à-vis du service national,
- Certificat de résidence, en cours de validité,
- Un extrait d'acte de naissance,
- Un certificat médical attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé,
- Une photo d'identité,

Les candidats ayant eu le poste doivent fournir les pièces ci-dessous :

- Une copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans son domaine et sa spécialité avant ou après l'obtention du diplôme demandé (une copie des articles et interventions scientifiques et une copie de la page du livre scientifique portant le numéro international normalisé du livre (ISBN), le cas échéant),
- Certificats de travail prouvant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire spécifié, à télécharger sur le site web de l'établissement universitaire concerné), le cas échéant.
- Des certificats de travail prouvant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement, après l'obtention du certificat requis, dans des établissements affiliés à d'autres secteurs d'activité, joints à une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné,
- Certificats de travail attestant de l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du certificat requis, au titre d'occuper des postes d'encadrement au niveau des établissements et administrations publics et/ou des établissements et organismes publics et privés, joints à une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné,
- Une fiche familiale, le cas échéant,
- Une copie de la carte prouvant l'handicap du candidat, le cas échéant.

Le délai des inscriptions à l'emploi et/ou concours sur titres via la plateforme numérique « Progres » est fixé à quinze (15) jours ouverts, à compter de la date de diffusion de la première annonce dans la presse écrite.

L'absence du candidat à l'entretien à la date et à l'heure précisée dans la convocation entraînera son exclusion du recrutement et/ou du concours sur la base des attestations.

Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature à l'emploi et/ou concours sur la base des attestations pour accéder au grade de Maître Assistant Classe B via la plateforme numérique Progres à l'aide de son compte électronique, après l'avoir annoncé par l'institution universitaire concernée.

NB : l'entretien avec les candidats retenus aura lieu au niveau de l'École Nationale Supérieure en Intelligence Artificielle à Sidi Abdellah, Alger.

Directeur de l'École